

RÈGLEMENT

UNE AFFICHE POUR LES DROITS DE L'ENFANT

Article 1

L'organisateur du concours « Une affiche pour les droits de l'enfant » est le Mémorial de Caen - Esplanade du Général Eisenhower - CS 55026 - 14050 CAEN Cedex 04.

Article 2 / Objectif pédagogique

Ce concours a pour objectif de produire une affiche illustrant la **défense des Droits de l'enfant**.

Article 3 / Qui peut participer ?

Ce concours est ouvert aux élèves des écoles élémentaires du secteur public et privé (CM1/CM2) de la Région Normandie.

Article 4 / Calendrier du concours

4 septembre 2017 : ouverture des inscriptions

4-10 septembre 2017 : réception de la fiche d'inscription (mail) dans les écoles

17 novembre 2017 : date limite d'envoi de la fiche d'inscription au Mémorial

22 décembre 2017 : date limite d'envoi ou de dépôt des productions des élèves

Janvier 2018 : sélection de l'affiche gagnante

26 janvier 2018 : annonce des résultats lors de la finale du concours de plaidoiries des lycéens

Article 5 / Adresses

Fiche d'inscription : les enseignants souhaitant participer devront **imprimer** la fiche d'inscription envoyée (par mail) dans les écoles à partir du 4 septembre 2017 et la **renvoyer** à l'adresse suivante : nlemiere@memorial-caen.fr.

Productions des élèves : les affiches réalisées par les élèves devront être **envoyées au Mémorial** à l'adresse suivante : Le Mémorial de Caen à l'attention de Nathalie Lemière - Esplanade du Général Eisenhower - CS 55026 - 14050 CAEN Cedex 04 **ou déposées à l'accueil du Mémorial** pendant les heures d'ouverture du musée.

Le nom de l'école et la ville doivent être obligatoirement mentionnés sur le verso de chaque affiche.

Article 6 / Que doivent faire les élèves ?

Les affiches seront réalisées à la main avec différents matériaux (crayon, peinture, collage, pastel) sur un format portrait ou paysage de L 42 x H 59,4, avec **possibilité d'une réalisation en 3D**.

Article 7

La participation au concours est gratuite. Cependant, les frais occasionnés par la réalisation de l'affiche et l'envoi postal sont à la charge de l'école.

Article 8 / Sélection des affiches

La sélection des affiches se déroulera en **3 étapes** :

1/ Sélection dans les écoles : Chaque école organisera la sélection des **deux affiches** qui la représenteront. Les affiches sélectionnées par l'école seront envoyées au Mémorial de Caen à l'attention de Mme Nathalie Lemière, ou déposées au Mémorial de Caen.

2/ Pré-sélection : Une pré-sélection des **dix affiches** finalistes sera faite par le Mémorial de Caen et l'Education Nationale. Les résultats seront communiqués aux enseignants par mail **courant janvier 2018**. Les affiches présélectionnées seront mises en ligne sur le site du Mémorial de Caen.

3/ Sélection finale : La sélection de l'affiche lauréate sera faite parmi les dix productions pré-sélectionnées. Un jury composé de deux représentants de l'Education Nationale, de deux représentants du Mémorial de Caen et de deux journalistes se réunira **en janvier 2018**. Le résultat sera communiqué à l'enseignant par mail.

Article 9 / Récompenses

La classe lauréate sera invitée à passer une journée au Mémorial de Caen le vendredi 26 janvier 2018 (date du concours de plaidoiries des lycéens) ou à une date ultérieure fixée en accord avec le service éducatif du Mémorial. Durant cette journée, elle bénéficiera d'un programme complet comprenant une visite guidée du musée, une visite guidée des réserves et un déjeuner. A cette occasion, la classe lauréate recevra un prix.

Article 10

Le Mémorial de Caen décline toute responsabilité en ce qui concerne l'utilisation de documents non libres de droits. Toutes les images et textes utilisés devront être libres de droits. Il appartient à chaque enseignant de vérifier cette condition sous peine de disqualification.